

La Collection Africa2020

Conditions générales d'utilisation

La Collection est un dispositif de l'Institut français, dont l'objectif est de mettre à disposition du réseau culturel français à l'étranger une offre de programmation de qualité en garantissant une mise en œuvre simple pour faciliter sa diffusion.

Afin de poursuivre le dialogue interculturel entrepris dans le cadre de la Saison Africa2020, Saison hors norme qui s'est inscrite au cœur d'un partenariat renouvelé avec l'Afrique, l'Institut français propose une "**Collection Africa2020**".

La Collection Africa2020 rassemble **seize propositions**, légères et modulables, sélectionnées par des institutions partenaires de la Saison dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de la musique, des arts visuels et du livre, pour une diffusion aux quatre coins du monde en 2023 et 2024.

1 – Présentation des offres de la Collection Africa2020

La Collection Africa2020 est présentée sous la forme d'un catalogue PDF téléchargeable.

Pour chaque offre, vous trouverez :

- un court texte de présentation des structures/institutions partenaires de La Collection Africa2020
- un court texte de présentation de la proposition artistique
- un lien permettant de télécharger un descriptif détaillé, des éléments artistiques et/ou une fiche technique et/ou une fiche financière pour chaque projet
- un lien vers un extrait vidéo, instagram ou site web

2 – Modalités d'utilisation de la Collection Africa2020

Le Réseau - Alliances Françaises, Instituts français, Instituts binationaux, Services culturels des Ambassades :

- choisit une ou plusieurs propositions parmi celles proposées
- prend contact avec l'artiste, la compagnie ou l'institution référent pour la circulation du projet
- planifie, en fonction, avec son réseau interne, ses partenaires et/ou avec les postes voisins, la circulation de la ou des propositions (au minimum 3 dates pour le spectacle vivant et musiques), entre avril 2023 et décembre 2024
- dépose sa demande de soutien à la circulation de la ou des propositions retenues via la plateforme IFProg ouverte du 3 février 2023 au 31 octobre 2024. La demande doit être faite au minimum deux mois avant la date de réalisation du projet
- assure la mise en œuvre de la programmation (production technique, accueil des équipes artistiques, communication)
- remet à l'Institut français un bilan de l'action réalisée

3 - Critères d'éligibilité

Chaque dossier déposé sur IF Prog pour la Collection Africa2020 devra comporter :

- Une présentation du projet dans laquelle seront présentées les propositions Africa2020 et les partenaires associés. Le projet peut se dérouler en dehors des établissements du réseau culturel (lieux partenaires), mais le réseau culturel doit en être le pilote.
- Une lettre d'engagement du ou des postes impliqués dans le projet notifiant l'accord de principe de l'artiste, de la compagnie ou de l'institution partenaire de la Collection Africa2020.
- Pour le spectacle vivant, un critère de trois représentations au minimum est appliqué dans un même pays ou une même zone géographique.
- Un budget détaillé, sachant que le montant de l'aide à projet ne pourra excéder 50% du budget global et que le soutien maximal accordé à chaque poste est limité à 3000 euros par date et 10 000 euros en cas de tournée. Les dépenses éligibles sont : les cachets/coûts de cession/honoraires des artistes et intervenants / les frais de transport internationaux des personnes ou des œuvres / les coûts d'impression dans le domaine des arts visuels et de l'architecture. Les autres dépenses sont à la charge du Réseau et de leurs partenaires locaux.

4 – Conditions de mise en œuvre du soutien

La qualité et la pertinence des projets déposés par les postes seront évaluées par les experts de l'IF Paris, qui s'engagent à apporter une réponse dans le mois suivant le dépôt de la demande.

L'Institut français pourra apporter un appui financier au Réseau pour la programmation des contenus choisis jusqu'à 3 000 € par date. Dans le cadre de tournées, le montant maximal du soutien s'élève à 10 000 €.

Un contrat sera établi entre le poste et l'Institut français Paris sous la forme d'une subvention (si le montant du soutien est inférieur ou égal à 8 000 €) ou d'une aide à projet (si le montant du soutien supérieur à 8 000€).

L'appui financier de l'Institut français sera versé à l'établissement du réseau culturel en charge de piloter la circulation. Concernant les Services culturels pilotes du projet, l'appui financier pourra être versé à l'Institut français ou l'Alliance française local(e) partenaire du projet.

Contact : Amandine Canistro, collectionafrica2020@institutfrancais.com
Direction Mobilités et Manifestations Internationales / Pôle Saisons et temps forts